



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Lycée et collège Émile LOUBET
VALENCE

Académie de Grenoble



**MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE
CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES
PARTICULIERES**

**COLLEGE
EMILE LOUBET**

VOYAGE EN GRANDE BRETAGNE 2025

SIRET 192 610 947 00017

Affaire suivie par
Secrétaire général
Téléphone
04 75 56 14 14
Télécopie
04 75 56 51 72
Mél :
Intendance.0261094y
@ac-grenoble.fr

Adresse
2, rue du lycée
B.P 2114
26021 VALENCE
cedex

PROCEDURE DE CONSULTATION :

Procédure adaptée en application des articles 27, 30 et 34 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics soumis à l'ordonnance du 23 juillet 2015.

PERSONNE RESPONSABLE DU MARCHE :

chef d'établissement du lycée et du collège E. Loubet
M. TURIAS - SALA

PERSONNE RESPONSABLE DU SUIVI DE L'EXECUTION DU MARCHE

gestionnaire du collège E. Loubet
V. CHABAL

COMPTABLE ASSIGNATAIRE

AGENT COMPTABLE DU COLLEGE E. LOUBET
V. CHABAL

LE PRESENT C.C.P COMPORTE 5 FEUILLES NUMEROTEES DE 1 A 5



2/5

I : OBJET DU MARCHÉ

Le marché porte sur l'organisation d'un voyage scolaire au R. Uni

(Londres / Cambridge)

Entre le 16 février et le 21 février 2025

➤ **6 jours et 3 nuits sur place**

La gestion du voyage est assurée par le collège Emile Loubet.

Article II : NOMBRE DE PARTICIPANTS

L'effectif prévisionnel pour ce voyage est défini comme suit :

- 49 élèves collégiens
- 4 accompagnateurs

Article III: ENGAGEMENT

Le prestataire s'engage envers Mme TURIAS – SALA Martine chef d'établissement, à exécuter les prestations ci-après désignées aux conditions stipulées sur le présent marché

Article IV : DESCRIPTION ET ORGANISATION DES PRESTATIONS

IV.1) Généralités :

↪ **Composition du groupe** : 49 élèves collégiens de Cinquième (12 – 13 ans) 4 accompagnateurs

↪ **Durée** : 6 jours et 3 nuits sur place

↪ **Dates** : Entre le 16 et le 21 février 2025

↪ **Transport** :

Option 1 : ➡ Autocar + traversée en Eurotunnel et autocar sur place

Option 2 : ➡ Autocar + traversée en Ferry et autocar sur place

OBLIGATOIREMENT

➤ **Autocar** grand tourisme et conducteur(s) à disposition de l'établissement à Londres muni des équipements de sécurité règlementaires et législatifs en vigueur au moment du voyage, dans le respect des règles de sécurité qui s'imposent (remplacement du chauffeur...) **sur place** pour un forfait kilométrique total indiqué qui devra être suffisant compte tenu des lieux de visites et circuits prévus.



3/5

↳ **Hébergement** : l'offre portera sur un hébergement **en familles** pour les 3 nuits pour les élèves et les accompagnateurs.

➤ **Pension complète, conducteur compris**

↳ **Restauration** : petit déjeuner et dîner pris dans les familles, déjeuner sous forme de paniers-repas préparés par les familles.

- Tous les repas (y compris durant les voyages) seront **inclus et prévus pour leur totalité** par le prestataire, pour l'ensemble des participants, conducteurs compris.

Durant le séjour :

- petit déjeuner + repas du soir pris dans les familles
- repas de midi : panier repas fourni par les familles

↳ **Assurances** :

- l'offre inclura l'assurance groupe **et** individuelle dont le montant unitaire sera mentionné

IV.2) Programme et visites :

Visites :

Toutes les visites seront réservées par le prestataire, l'offre doit comprendre droits d'entrée et frais de réservation des sites et musées mentionnés dans le programme (le voyageur se charge de l'avance de fonds pour le paiement des entrées).

Les transports éventuels intra urbains devront être prévus par le prestataire en cas d'impossibilité d'utiliser l'autocar de tourisme.

↳ **J1 : Dimanche 16 février : *Transfert Valence – Londres (ou région entre Londres et Cambridge)***

- Départ de Valence dans l'après-midi / Shuttle (ou à défaut Ferry) dans la nuit.

↳ **J2 : Lundi 17 février : *Londres***

- Visite de la Tate Modern (musée de collections d'art contemporain) ou visite du London Transport Museum.
- Découverte à pied de la ville (City jusqu'à la Tour de Londres ou jusqu'à Covent Garden)
- Accès à un gratte-ciel (Horizon 22/Garden at 120/Sky Garden) pour vue panoramique
- Installation au domicile des familles en fin de journée.

↳ **J3 : Mardi 18 février : *Londres***

- Visite du Natural History Museum
- Découverte à pied du quartier de Westminster

↳ **J4 : Mercredi 19 février : *Cambridge***

- Visite non guidée de la ville de Cambridge

↳ **J5 : Jeudi 20 février : *Londres et retour***

- Visite du Science Museum
- Hyde Park et Portobello Road (à pied)

Départ pour la France en soirée. Shuttle (ou Ferry) durant la nuit

↳ **J6 : Vendredi 21 février : *Retour à Valence***

Retour à Valence en fin de matinée ou début d'après-midi.



4/5

ARTICLE V : ELEMENTS CONTRACTUELS ET FINANCIERS

- ↳ Proposition sous forme de contrat ou convention avec l'établissement qui devra reprendre de façon exhaustive claire et chiffrée les éléments de l'offre proposée
- ↳ Précision des éléments d'assurance assistance / rapatriement du prestataire
- ↳ Carnet de voyage comprenant le déroulement du séjour détaillé sur les éléments techniques et matériels essentiellement
- ↳ La proposition doit présenter les garanties d'assurance et conditions d'annulation, notamment l'assurance annulation individuelle
- ↳ dossier de voyage complet : déroulement du séjour détaillé, éléments techniques notamment distance et temps de route entre le (les) lieu(x) d'hébergement et les sites prévus
- ↳ numéro d'appel d'urgence et assistance 24h/24
- ↳ serveur vocal d'informations pour les familles pendant le séjour

↳ **Les acomptes seront contractuellement limités à 70% et versement du solde après service fait (après réalisation voyage)**

- ↳ Les factures seront établies en 2 exemplaires libellées et adressées au **collège Emile LOUBET, 2, rue du lycée – B.P 2114 – 26021 VALENCE CEDEX**
- ↳ Les factures feront mention précisément des éléments du contrat à l'appui duquel se fondent les éléments de facturation
- ↳ Le formalisme des factures sera conforme à l'annexe C du décret n° 2016-33 du 20 janvier 2016 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales, des établissements publics locaux et des établissements publics de santé
 - Nom ou raison sociale du créancier
 - Numéro SIRET ou SIREN
 - Date d'exécution des services ou de livraison des fournitures et désignation de la collectivité débitrice
 - Pour chacune des prestations rendues la dénomination précise, selon le cas les prix unitaires et les quantités ou bien les prix forfaitaires
 - Le montant de la taxe sur la valeur ajoutée légalement applicable ou le cas échéant le bénéfice d'une exonération
 - Tout rabais, remises, ristournes ou escomptes acquis et chiffrables lors de l'opération et directement liés à cette opération

ARTICLE VI : OFFRES

Période de consultation : du 25/05/2024 au 15/06/2024.

Mode de réception des offres : par dépôt sur la plateforme « AJI »

Date limite de réception des offres : **Vendredi 21 juin 2024 à 12h.**

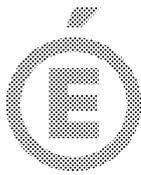
- ↳ Les offres seront déposées sur la plateforme de publication de marchés publics de type MAPA de l'AJI (Association des Journées de l'Intendance)

<https://mapa.aji-france.com/>

à l'attention de :

Collège Emile Loubet
2, rue du lycée
B.P 2114
26021 VALENCE Cedex

Intendance.0261094y@ac-grenoble.fr



5/5

- Pour être recevable, l'offre du candidat devra être constituée des éléments suivants :
- **le présent cahier des clauses particulières daté et signé (5 pages) constituant l'acte d'engagement**

- ✓ Les documents et renseignements aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat conformément à l'article 44 : Inscription registre professionnel
- ✓ Un extrait K, un extrait K bis, un extrait D1 attestant que le candidat ne se trouve pas dans un cas d'interdiction de soumissionner mentionné au 3° de l'article 45 de l'ordonnance du 23 juillet 2015
- ✓ un extrait de casier judiciaire attestant que le candidat ne se trouve pas dans un cas d'interdiction de soumissionner mentionné aux 1° et a et c du 4° de l'article 45 de l'ordonnance du 23 juillet 2015
- ✓ Certificats délivrés par les administrations et organismes compétents (impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales) attestant que le candidat ne se trouve pas dans un cas d'interdiction de soumissionner mentionné au 2° de l'article 45 de l'ordonnance du 23 juillet 2015
- ✓ Attestation sur les capacités techniques et professionnelles : ressources techniques et l'expérience nécessaires pour exécuter le marché public en assurant un niveau de qualité approprié
- ✓ Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés

la documentation (rédigée en français) sur les prestations présentées

↳ l'offre économiquement la plus avantageuse sera retenue selon le barème suivant :

- Qualité des prestations et leur correspondance avec critères du marché : 40%
- Qualité des services associés : 10%
- Prix : 50%

Lu et approuvé :

le.....

Nom et qualité du signataire

Signature